



Rémi Cardon

SÉNATEUR DE LA SOMME



12

FÉVRIER
2024



PAGE 2

La Somme
un territoire
d'industrie, un
territoire d'avenir



PAGE 3

Un PLF pas
à la hauteur
pour les
communes



PAGE 4

Lamotte-Warfusée
et la méthode du
4-4-4

On prend les mêmes et on continue ?

En ce début d'année, et après des débats budgétaires expédiés à coup de 49.3, cette rentrée est assez animée. Il faut dire qu'on nous avait annoncé rien de moins qu'un "rendez-vous avec la nation". Certains s'étaient mis à rêver d'un référendum ou tout autre exercice démocratique de grande ampleur, nous sommes restés sur notre faim mais nous avons eu droit à d'autres surprises.

Le rendez-vous avec la nation s'est donc transformé en une triste et longue conférence de presse. Et pourtant la nation avait des attentes légitimes et sérieuses sur de nombreux sujets : l'Hôpital, où localement l'ouverture d'un nouveau bâtiment à Abbeville ne fera pas oublier la fermeture de la maternité de Péronne ; le pouvoir d'achat, où après avoir annoncé que le prix de l'électricité n'augmenterait pas de 10%, Bruno Lemaire annonce sans rougir que ce ne sera que de 9,8% ; l'École, où nous sommes amenés à faire du job-dating pour recruter des enseignants qui nous manquent en 30min ; et j'en passe.

La "surprise", toute relative de ce début d'année, fut le remaniement ministériel bombardant le jeune Gabriel Attal à Matignon. A part ça, nous avons eu droit à une grande démonstration de la politique environnementale de notre Président de République avec un recyclage exemplaire des ministres

sortants mêlés à d'anciens ministres sarkozistes.

Amélie Oudéra-Castéra fait mentir tous ceux qui pensaient qu'elle avait hérité d'un portefeuille ministériel bien trop large, en particulier en cette année de jeux olympiques à Paris. Elle est omniprésente, collecte les casseroles et a permis malgré elle de mettre à l'agenda le débat sur la fracture sociale que peut représenter la scolarisation dans le privé. Sans mettre tous ces établissements dans le même sac, il est malheureusement temps de constater que certains permettent un entre-soi d'une classe privilégiée se mettant volontairement en marge de la société. Il est assez cocasse de remarquer que ces mêmes personnes accusent de communautarisme et pointe du doigt l'entre soi que les plus précaires se retrouvent ainsi à former dans les quartiers que ces premiers auront fuis.

Pas étonnant que le gouvernement aient sans complexe fait l'union de toutes les droites pour écrire et voter une loi immigration indigne du pays des droits de l'homme. Seule la soi-disant aile gauche du gouvernement fut remerciée, il faut dire que certains d'entre eux avait osé exprimer leur inconfort suite à l'adoption de ce texte. Je salue la démission d'Aurélien Rousseau qui aura eu le courage de quitter son poste face à l'absurdité et au populisme abject que représente la suppres-

sion de l'AME.

Nous ne regretterons pas le départ d'Oliver Dussopt, ancien ministre du travail, qui aura fait passer en force une réforme des retraites particulièrement injuste. Acquitté par la justice pour son affaire de favoritisme, et contrairement à Mme Dati qui entre au gouvernement, il n'est plus mis en examen. C'est à croire qu'il n'a donc plus les compétences pour exercer une responsabilité ministérielle.

Enfin, aveu de faiblesse ou d'échec, et alors qu'il est en poste et reconduit au ministère de l'agriculture depuis 20 mois, Marc Fesneau annonce que le projet de loi sur lequel il travaille depuis des mois n'est pas le bon. Il doit être complété d'un volet "simplification". Il est quand même regrettable de devoir bloquer une autoroute pendant des jours pour devoir être entendu.

En cette période de vœux et de bonne résolution, espérons que ce nouveau gouvernement prendra celle de mieux écouter et prendre en compte celles et ceux qui ont fait barrage au Rassemblement National.

Cordialement,
Rémi Cardon

Quel avenir pour les territoires d'industrie ?



Lancés en 2018, avec alors 124 territoires labellisés, le gouvernement vient d'annoncer pour la période 2024-2027, la deuxième phase des "Territoires d'Industrie" couvrant dorénavant 183 zones. Si nous pouvons nous réjouir de la création de la zone "Baie de Somme, Ponthieu - Marquenterre Industries", couvrant une partie importante de notre département, nous pouvons aussi nous interroger sur la pertinence de ce dispositif.

Si l'objectif de cette démarche peut paraître louable en facilitant la réindustrialisation du pays, il s'agit de mettre en œuvre concrètement sur le terrain les déclarations incantatoires du Président de la République. Mais les actions réellement mises en œuvre ne sont pas très visibles ou du moins peu connues. Au-delà du financement partiel pour les collectivités labellisées d'un chef de projet devant faire le lien avec les entreprises, ces dernières peuvent en théorie recruter des contrats aidés (4000€ pour un VTE) et obtenir des aides pour leurs investissements "structurants et aux impacts positifs notamment en matière de transition écologique".

La commission des affaires économiques du Sénat, dont je suis membre, lance et me confie la rédaction d'un rapport pour faire l'analyse et l'évaluation de la première phase de cette démarche. Il peut sembler étrange ou peu évident de labelliser de plus en plus de territoires sans pour autant accorder plus de moyens. C'est prendre le risque de saupoudrer sans réel effet de levier ou de faire beaucoup de déçus au sein des territoires pourtant labellisés. Quoiqu'il en soit des auditions et des visites avec plusieurs membres de la commission me permettront de me forger une opinion factuelle et documentée sur les forces et faiblesses de la politique industrielle de notre pays.

Comme pour mes précédents rapports, j'aurai l'occasion de vous faire part de mes travaux et conclusions.

Ceci dit, sans attendre les travaux de ma commission, la Somme disposant de 3 secteurs labellisés territoires d'industrie depuis 2018 : la zone Vallée de la Bresle – Vimeu, la zone Albert – Amiens, et aussi la zone Haute Picardie, j'ai pris l'initiative de me rendre dans le Vimeu et de visiter le site Auer/Intuis de Feuquières en Vimeu.

Visite pleine d'énergie à Feuquières-en-Vimeu !



J'ai eu la chance de visiter le site Intuis (anciennement Auer), un acteur clé de l'industrie locale, pourvoyeur d'emplois certes mais engagé dans le combat de la rénovation thermique du logement, autre sujet qui me tient à cœur. De la fonderie historique, installée il y a plus de 130 ans, aux innovations actuelles, cette entreprise incarne la résilience et l'adaptation.

La transition écologique est au cœur de leurs préoccupations, en particulier à travers leur engagement dans la production de chauffe-eaux et pompes à chaleur, des solutions à fort rendement énergétique, témoignant de leur vision durable. Intuis compte tripler sa production et même plus pour contribuer à l'effort national en la matière.

Face à la nécessité d'une main-d'œuvre qualifiée, et illustrant un réel investissement sur ses salariés, Intuis a choisi de miser sur des formations internes. Récemment modernisé avec le soutien du Plan de relance, le site a

investi dans des procédés éco-responsables. Leur choix de la certification "Origine France Garantie" renforce notre économie nationale quand elle n'est pas locale. Nous, consommateurs, avons le pouvoir d'encourager cette démarche du "Fabriqué en France" en privilégiant des produits locaux et responsables. Si "nos achats font nos emplois", un autre levier pour favoriser l'essor de ces produits, serait assurément celui de la commande publique. Pour cela, des critères sociaux et environnementaux seraient à ajouter à notre code des marchés publics pour

assurer là aussi une véritablement saine mise en concurrence.

Merci à Eric Baudry et à Mathieu Leullier pour leur accueil chaleureux et les précieuses explications. Un exemple inspirant d'emploi industriel et de transition énergétique, contribuant à façonner un avenir prometteur pour notre région.

Retrouver le compte rendu détaillé de ma visite sur mon site internet



Bon plan

Pensez au FDVA pour le financement de vos associations

Créé en 2017, par la loi pour la confiance dans la vie politique, et en compensation partielle de la suppression de la réserve parlementaire, le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) est encore méconnu. Il permet aux associations de financer des projets innovants mais aussi parfois des coûts de fonctionnement. En période d'inflation, et de finances contraintes, c'est une ressource ou une opportunité à ne pas négliger.



Pour en savoir plus :



Budget 2024 : peu d'avancées pour les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2024 a été promulgué au début du mois de janvier, après le contrôle du Conseil constitutionnel. Si la tendance du Gouvernement à outrepasser le Parlement par un usage intensif du 49.3 pour les textes budgétaires complique chaque année notre travail et dégrade nos conditions d'exams, mon groupe et moi-même sommes restés mobilisés.

Fidèles à notre engagement de défendre les collectivités, nous nous sommes battus pour indexer la DGF sur l'inflation. Une mesure que le Gouvernement a rejeté en lien avec la majorité sénatoriale. Elle sera néanmoins revalorisée de 320 millions d'euros. Nous avons obtenu quelques victoires, en matière de dotation élu local par exemple, ou encore de financement des temps d'activités périscolaires, qui furent par la suite effacées d'un trait de plume par le gouvernement en deuxième lecture.

Nous avons également pesé fortement lors du débat sur les zonages ruraux. Si nous n'avons pas été pleinement entendus, nos amendements ont permis de faire entrer dans le nouveau dispositif France Ruralités Revitalisations davantage de communes et de territoires que ce que prévoyait le gouvernement.

En matière de logement, nous avons obtenu une belle victoire en obtenant la restriction de la « niche Airbnb » qui conduit à ces situations dramatiques dans de nombreux territoires de notre pays. Cette victoire ne règle pas tout, mais elle permet de corriger les errements de cette politique publique délaissée depuis 2017. Notre position est claire : il nous faut relancer la production de logements dans notre pays, et en particulier de logements sociaux, tant les besoins sont grands à l'échelle de nos territoires.

Si l'exécutif a fait le choix de maintenir une trajectoire budgétaire largement en deçà des besoins, la loi de finances pour 2024 apporte quelques nouveautés pour les collectivités territoriales, dont je vous invite à découvrir le détail dans l'article complet sur mon site en flashant le QR code ci-contre.

Ces quelques avancées ne peuvent néanmoins pas masquer le contexte dans lequel s'inscrit cette nouvelle loi de finances pour 2024. Le Gouvernement aurait pu faire le choix d'envoyer un signe clair de soutien aux communes en accordant une DGF à hauteur des besoins de nos communes, en prévoyant des volets de financements incitatifs pour les enjeux du ZAN ou encore de la construction de logement. Il n'en sera malheureusement rien avec un budget en recul à euros constant, et alors même que les inégalités territoriales se creusent et que les services publics continuent de souffrir.

Pour aller plus loin :



Pensons l'avenir du ticket restaurant comme une mesure de pouvoir d'achat

Alors que l'utilisation des titres restaurants pour l'achat de denrées alimentaires a été renouvelée pour un an, nous devons penser son avenir à long terme et dessiner une vision politique du futur du ticket restaurant.

En pleine crise du pouvoir d'achat, la fin annoncée du régime dérogatoire des titres restaurant pour la fin d'année 2023 s'annonçait comme un nouveau coup porté au portefeuille des Français alors que près de 5 millions d'entre eux ont aujourd'hui accès à des titres-restaurant via leur employeur.

Face au manque d'anticipation du Gouvernement et aux hésitations d'Olivia Grégoire et Bruno Le Maire, le Parlement a finalement permis la prolongation de ce dispositif pour 2024. Pour autant, le débat est simplement reporté d'un an et nous devons à présent penser l'avenir du titre-restaurant.

Un avenir qui se pose dans un contexte plus large de manque d'accès des Français à une alimentation saine et constante. En septembre dernier dans le baromètre annuel du Secours Populaire, 32 % des Français déclaraient ne pas toujours être en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger trois repas par jour, et 15% déclaraient même ne plus pouvoir assurer régulièrement petit-déjeuner, déjeuner et dîner,

faute de moyens.

Avec une inflation toujours très élevée pour les ménages français, le Gouvernement continue de se fier aux lois du marché pour espérer un retour à la normale. Dans le même temps, le dispositif du chèque alimentation destiné à la classe moyenne et promise par Emmanuel Macron pour lutter contre la crise du pouvoir d'achat vient d'être enterré par Bruno Le Maire. Face au manque d'action du Gouvernement, j'ai décidé de déposer une proposition de loi visant à pérenniser le dispositif d'utilisation des titres-restaurant pour soutenir le pouvoir d'achat. Ce texte était une première prise de position, pour enfin sanctuariser un levier de pouvoir d'achat auquel, se sont habitués les Français pour faire leurs courses.

Dans le même temps, je viens de lancer un groupe de travail au sein du groupe au Sénat afin que nous dessinions collectivement une vision politique du titre-restaurant.

Les titres-restaurant ne sont pas un simple gadget que le Gouvernement peine à renouveler tous les ans. C'est un vrai levier de

pouvoir d'achat que nous devons sanctuariser et amplifier pour en faire un outil d'accès à une alimentation saine et constante pour nos concitoyens. Je vous tiendrai informés des conclusions de nos travaux dans les prochains mois.





Lamotte Warfusée

La méthode du 4-4-4



Cette commune de 700 habitants a su voir grand ou a en tout cas tout fait pour mieux répondre aux attentes de ses administrés. Elle dispose en effet d'un groupe scolaire et périscolaire flambant neuf, d'une salle polyvalente rénovée, d'une médiathèque remise au goût du jour et de cinq cellules commerciales. Cet ensemble de travaux et

d'aménagement proches les uns des autres crée un lieu de vie au centre de cette commune. Un exemple inspirant le tout résumé par une méthode : le 4-4-4, ce n'est pas du football mais une vraie trajectoire politique et budgétaire pour sa commune : 4 phases / 4 millions / 4 ans. On vous explique tout en détail dans la vidéo !

Améliorer le cadre de vie de votre commune

Atelier Thématique

L'objectif de cet atelier est de partager entre élus et techniciens différentes manières d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de nos communes sans forcément tout refaire et sans forcément se ruiner. Plantation d'arbres, petits équipements ludiques ou sportifs en libre accès, création d'une voie douce ou d'un tour de ville, installation d'un banc rouge (dispositif du CD80), ou végétalisation du cimetière, les possibilités sont infinies (ou presque). De la même manière que l'aménagement ne doit pas se limiter à la pose de bordures, nous verrons que le label des villes et villages fleuris ne se limite pas et ne se contente pas de la création de massifs de tulipes.

En présence et avec la participation de :

→ **Grégory VILLAIN**, Architecte, Directeur du CAUE de la Somme

→ **Virginie SCHWAL**, Animatrice Villes et Villages fleuris, Somme Tourisme



12 Février 2024, à 18h00

→ **Hotel de ville - Bernaville**
16 rue du Général Jean Crépin

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription en remplissant de préférence le formulaire en ligne ci-contre

ou

en envoyant un email à l'adresse : contact@remicardon.fr



Rémi Cardon



À découvrir



L'application Nos Lois
www.noslois.fr

Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Inscrivez-vous à la newsletter pour ne rien manquer !

- **Au Sénat** : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6
- **Dans la Somme** : 40, place René Goblet - 80000 Amiens

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Amiens. Pour tout renseignement merci de contacter mes collaborateurs au 03 22 46 31 37.